

COMMUNE DE VINEZAC
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 3 MARS 2020

Tous les conseillers sont présents.

VALIDATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Maire donne la parole à M. Thierry Debard, adjoint chargé des Finances. Celui-ci propose aux Conseillers de voter le compte administratif 2019 qui est en accord avec le compte de gestion de la Trésorerie d'Aubenas et donne les résultats :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses = 615 915.86 €

Recettes = 753 306.22 € + excédent 2018 reporté 314 453.81 € = 1 067 760.03 €

Résultat de clôture de fonctionnement : excédent de 451 844.17 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses = 280 996.90 €

Recettes = 467 504.83 € + excédent 2018 reporté 230 821.21 €

Résultat d'investissement : excédent de 417 329.14 €

L'adjoint rappelle le montant des restes à réaliser 2019 en dépenses 735 503.00€ et en recette 6 000 soit un besoin de financement de : 729 503.00€ €.

Au vu des résultats 2019, La proposition d'affectation est :

312 173.86 € au compte 1068 en Investissement et 139 670.31 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Hors de la présence de M. Le Maire, le Conseil est favorable à l'unanimité sur les montants du Compte Administratif 2019 et décide, au vu des résultats, d'affecter 312 173.86 € au compte 1068 en Investissement et 139 670.31 € au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Une note obligatoire de présentation brève et synthétique accompagnera le compte administratif et sera mise en ligne sur le site de la commune.

TRAVAUX CHAUFFAGE/RAFFRAICHISSEMENT SALLES COMMUNALES :

Le Maire rappelle la consultation pour les travaux de chauffage/rafraichissement de la salle polyvalente et salle Alain Rouvière.

Il indique que deux entreprises ont répondu, soit LB Energie et Axima.

Il donne le résultat :

Salle polyvalente :

LB Energie : 22 477 HT

Axima : 13 620 HT

Salle Alain Rouvière :

LB Energie : 33 448 HT

Axima : 29 380 HT

Au vue de l'analyse du bureau d'étude ETHI, les deux entreprises ont utilisé le même matériel, mais LB énergie est 30% plus chère.

Le Maire propose de valider les travaux avec l'entreprise Axima et de réaliser l'installation aux vacances de printemps soit entre le 20 et le 30 avril 2020.

Financement des travaux :

Les restes à réaliser prévus au BP 2020 couvrent le montant des travaux des deux salles.

Il indique aussi qu'il faut installer un branchement compteur électrique à la salle Alain Rouvière pour ne pas surcharger le compteur de la mairie. Le montant de cette installation estimé par ENEDIS est de 1250 TTC. La cuve à gaz devra être enlevée à partir du 20 avril 2020.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable pour ces travaux et autorise le Maire à commander l'entreprise AXIMA.

MARCHÉ SECURISATION DE L'ENTRÉE NORD DU VILLAGE :

Le Maire donne le résultat de la consultation du marché :

Deux entreprises ont répondu : COLAS et EUROVIA

Il donne le résultat :

Colas : solution de base 145 061.50HT + option 18 130.00HT = 163 191.50HT

Eurovia : solution de base 121 220.67 + option 18 606.00HT = 139 826.67HT

Au vu de l'analyse de Géo siapp, il est proposé de choisir Eurovia pour un montant HT de 139 826.67HT, option comprise.

Plan de financement pour ce projet :

Déplacement de la croix des Lauzes : 7 416.00 €TTC

Travaux Eurovia 167 792.00 €TTC

Honoraires Géo Siapp (8640 ttc) 5 616.00 €TTC reste à payer

TOTAL 180 824.00 €TTC

Le Département devrait financer la part du goudronnage entre la cure et l'école, soit environ 20 000€.

Les restes à réaliser prévus au BP 2020 couvrent pratiquement l'opération.

Un élu signale qu'il faut faire attention de ne pas bloquer la route trop longtemps à cause du bus scolaire, le Maire signale que les travaux situés au niveau de la croix des Lauzes pourraient être effectués pendant les vacances scolaires, soit du 20 au 30 avril 2020.

Le Maire rappelle les travaux d'éclairage public nécessaires à cette opération de sécurisation, pour un montant de la part communale des travaux d'environ 5 760€.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité est favorable à ces travaux et autorise le Maire à signer le marché avec Eurovia pour un montant HT de 139 826.67 option comprise.

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ENERGIE AVEC LE SDE 07 :

Le Maire indique que la commune ne sera plus éligible aux tarifs réglementés de l'électricité dits « tarifs bleus » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le SDE 07 propose aux communes un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Si le conseil est favorable, il faudra y adhérer et signer une convention avec le SDE 07. Le coût de l'adhésion sera de 89 € par an.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité décide d'adhérer et autorise le Maire à signer une convention avec le SDE 07.

DIVERS :

- *Le Maire signale au Conseil avoir reçu une demande d'intention d'aliéner (DIA) à savoir : Parcelle non cadastrée extraite du domaine public départemental située route de La Vernade en bordure de la voie départementale et de la propriété de M. Brice Constant, surface 50 m² au prix de 250€.*

Après délibération, le Conseil à l'unanimité ne souhaite pas préempter ce bien.

- *Le Maire demande au Conseil s'il souhaite adhérer pour l'année 2020 à la Maison de l'Emploi et de la Formation pour un montant de 137€. Le Maire donne la parole à M. MANENT, Conseiller municipal et Président bénévole de cet organisme.*

M. MANENT explique que cette structure intervient dans le champ de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences appliquée à un territoire, et développe avec succès des outils destinés à favoriser l'employabilité des salariés et des demandeurs d'emploi.

Il donne des exemples : mise en place du premier fonds de dotation Ardéchois Mécén'Ardèche qui regroupe les PME et TPE de notre département pour soutien de projet, mise en place du premier service d'accompagnement des collectivités et des entreprises dans le domaine des clauses d'insertion dans les marchés publics en Ardèche...

Le Conseil, après délibération souhaite adhérer pour l'année 2020.

Vote : Pour = 14 et Abstention = 1

- *Le Maire propose au conseil de donner son avis sur les travaux de revêtement de la place du Chalendas.*

Il indique qu'il a reçu des devis pour une surface de 1350m² avec deux propositions à savoir :

- *Enduit bi-couche ocre pour un montant HT de 29 000 € durée de vie 10 à 12 ans*
- *Enrobé classique foncé pour un montant HT de 40 000€ durée de vie 30 ans*

Il signale que la partie devant la Maison Boissin n'est pas prise en compte dans les 1350m².

Il donne la parole aux élus :

Certains souhaiteraient que la partie devant la Maison Boissin soit refaite aussi. D'autres pensent que le foncé sur cette place ne sera pas très joli. D'autres encore souhaitent que soit renégocié le prix avec l'entreprise.

Dans l'ensemble, les élus souhaitent plutôt voir installée une matière durable et claire.

Le Maire indique qu'il n'y a pas de vote aujourd'hui, mais que ce projet sera à l'ordre du jour des réunions du futur Conseil municipal.

Le Maire donne des renseignements sur les travaux en cours et d'autres informations

Travaux :

- Toilettes automatiques et parvis : les travaux ont commencé, l'installation des toilettes sera effectuée le lundi 16 mars 2020. La cuve à gaz doit être enlevée aux vacances de printemps. Le service technique fabrique la balustrade.
- Columbarium : L'entreprise Augusto a terminé l'installation d'un columbarium à sept cases
- Mur sur la voirie des Auverges : L'entreprise Fayolle doit commencer d'ici quelques jours.

Informations :

Mobilier vélo :

La Commune a déposé une demande d'aide auprès du Département afin de pouvoir obtenir du mobilier vélo gratuitement

Elections municipales des 15 et 20 mars 2020 :

- Nombre d'électeurs inscrits pour le 1^{er} tour des élections : 1055 électeurs
- Nombre d'électeurs inscrits sur les listes complémentaires Municipales et Européennes : deux électeurs

Séance levée à 21 h 45

Ce Conseil Municipal était le dernier de la mandature. Un verre de l'amitié a clôturé la soirée.